

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 05 décembre 2007

PRESIDENT: Monsieur Etienne PINTE

Sont présents :

M. Claude VUILLIET, M. Daniel MERTIAN de MULLER (pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER),

M. Jean-Jacques LASSERRE (pouvoir de M. Jean-Claude BOSONNET), Mme Monique LE SAINT,

M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER,

M. Olivier LEBRUN, Mme Michèle BROSSARD, M. Serge CHARPENTIER, M. Gérard REILLON, Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Jacques DEMBREVILLE, M. Bertrand DEVIENNE

M. Philippe LEQUAIN, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain Michel LAMBERT, M. Gérard DALLIOUX (pouvoir de M. Edmond GRONDIN), M. Robert DUCHATEL (représentant de M. Hervé HOCQUARD),

M. Alain-Louis MIE (représentant de M. Alain RUBY), M. Claude BANCILHON (pouvoir de

M. Thierry LEGIRET),

M. Alain FONTAINE (à partir de la délibération n° 2007.12.09), M. Gérard MEZZADRI,

M. Jean Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

Absents excusés :

M. Hervé HOCQUARD, représenté par M. Robert DUCHATEL,

M. Alain RUBY, représenté par M. Alain-Louis MIE,

M. Georges DUTRUC-ROSSET,

M. Jean-Marc LE RUDULIER, pouvoir à M. Daniel MERTIAN de MULLER,

M. Jean-Claude BOSONNET, pouvoir à M. Jean-Jacques LASSERRE,

M. Edmond GRONDIN, pouvoir à M. Gérard DALLIOUX,

M. Thierry LEGIRET, pouvoir à M. Claude BANCILHON,

Secrétaire de séance : M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 28 novembre 2007

Date d'affichage de la convocation : 28 novembre 2007

Nombre de conseillers en exercice : 33 Nombre de membres présents : 32

N° de l'ordre du jour :

2007.12.09 : Avenant n°1 au marché de collecte de déchets ménagers spéciaux - Réorganisation de la collecte des déchets -.

□ M. Jean-Jacques LASSERRE, rapporteur donne lecture de la délibération.

Actuellement, la collecte des décriets dangéreux des ménages sur Versailles (déchets toxiques) s'effectue sur 4 lieux de collecte :

- 1) Place Notre Dame
- 2) Centre commercial Grand Siècle
- 3) Place Saint Louis
- 4) Maison de quartier Porchefontaine

Le camion de collecte des déchets stationne à ces emplacements, par alternance, 4 heures tous les 15 jours.

Or, de nombreux déchets toxiques sont déposés par les habitants sur les trottoirs des quartiers non desservis par la collecte.

Afin de préserver, à la fois l'économie du marché et la qualité de service, il est proposé d'augmenter, sur Versailles, le nombre de lieux de collecte et de réduire proportionnellement leur fréquence, en faisant stationner le camion de collecte, tous les mois, par alternance, sur les 8 emplacements suivants :

- 1) Place Notre Dame
- 2) Centre commercial Grand Siècle
- 3) Place Saint Louis
- 4) Maison de quartier Porchefontaine
- 5) Square Jean Houdon
- 6) Centre commercial Richard Mique
- 7) Centre commercial Satory
- 8) Stade Bernard de Jussieu

Ainsi, il est proposé l'avenant n°1, qui tant à réorganiser la collecte des déchets ménagers spéciaux sur la commune de Versailles.

En outre, une campagne de communication rappelant les règles de collecte de ces déchets dangereux sera réalisée, d'ici fin 2007, sur toutes les communes de Versailles Grand Parc.

Après avoir entendu le rapporteur,

Le conseil communautaire.

- approuve les termes de l'avenant n° 1 relatif à la réorganisation de la collecte des déchets dangereux des ménages sur Versailles avec la société SEPUR (marché n° 812 66),
- 2. autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les avenants à intervenir et tout document s'y rapportant.

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire. Nombre de votants : 32

Suffrages exprimés : 32 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés dont M. Alain FONTAINE.

Pour le Président, par délégation.

Pascal Guéant Directeur général des services

000 0000 0000 000 000 000 000 000 000